

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Les Haltes Scolaires et Pré-Maternelles Arc-En-Ciel Inc.	Numéro de permis 764011	Date d'inspection Le 11 juillet 2022	
Nom de l'établissement Halte scolaire Rivière-Verte		Numéro de téléphone (506) 263-5035	
Adresse 4 rue De L'Ecole Rivière-Verte NB E7C 2R5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	31 juil. 2022	03 mai 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Suivi de renouvellement fait par courriel. La lacune a été corrigée lors de mon inspection de renouvellement. Aucune visite sur place.
Le permis peut-être renouvelé.

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 juillet 2022

Date

original signé par
Claudette Lebel

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 juillet 2022

Date